



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'économie,
De l'emploi, du travail et des solidarités
De Nouvelle-Aquitaine

Feuille de route 2023 des DARP en Nouvelle-Aquitaine

Cette feuille de route rappelle les missions confiées aux délégués, à savoir assurer une présence auprès des entreprises en vue de les accompagner sur les sujets de développement, de sauvegarde de l'emploi et des compétences, prioritairement sur les dispositifs portés par le ministère du Travail.

Elle prévoit les modalités d'organisation des visites d'entreprises, en ciblant 5 secteurs particulièrement structurants en Nouvelle-Aquitaine :

- ✓ **Le secteur de la vente et de l'entretien des véhicules automobiles :**
- ✓ **Le secteur du bâtiment**
- ✓ **Le secteur du commerce de détail et commerçants indépendants**
- ✓ **Le secteur industriel**
- ✓ **Le secteur de l'imprimerie et de la conception de brochures publicitaires en papier et édition.**

Rappel des textes

Feuille de route du 20 février 2023 du DGEFP aux Préfets de région et de départements.
Note stratégique régionale de la DREETS Nouvelle-Aquitaine pour 2023.

Propos liminaires

Mise en place en janvier 2022, l'expérimentation des Délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles s'est déployée en région Nouvelle-Aquitaine au cours du 1er semestre 2022.

Dans chaque département et au sein de la direction régionale ont été déployés des agents en charge :

- d'accompagner les entreprises et les salariés face aux mutations économiques, sociales, technologiques et écologiques afin d'anticiper les évolutions des emplois et compétences ;
- d'organiser une coopération territoriale avec les principaux acteurs intervenant sur le champ des transitions professionnelles.

Sur le premier exercice, les DARP, au cours de leur déploiement, ont réalisé près de 500 interventions au sein des entreprises opérant dans la région.

Dans le cadre posé par la feuille de route nationale précitée ainsi que la note stratégique, la déclinaison territoriale présentée a pour objet de formaliser les orientations opérationnelles des DARP pour l'année 2023 en région Nouvelle-Aquitaine.

Les actions seront menées selon le principe fixé par la feuille de route nationale d'une affectation à 100% des agents recrutés sur les missions de DARP, ou, dans l'hypothèse de compétences partagées, dans une quotité de travail représentant 100% équivalent temps plein.

1. Poursuivre la présence des DARP en entreprises

Les délégués voient leurs missions non seulement consolidées, mais aussi élargies à l'ensemble des champs Emploi et compétences au sein des entreprises. L'accent est ainsi mis sur une présence visible en entreprise, afin d'informer, orienter, accompagner et suivre ces dernières dans la résolution des sujets intéressant l'emploi et le développement des compétences et si possible en amont des projets d'évolution ou de transformation de ces dernières.

Conformément aux dispositifs auxquels les Délégués peuvent se référer, l'accompagnement proposé est susceptible de s'adresser prioritairement aux TPE/PME employant moins de 250 salariés, mais sans exclusion de taille. Il peut concerner différents types d'évolution et de transformation des entreprises du point de l'emploi et des compétences : pour faire face à des difficultés en cours (problèmes de recrutement ou perspectives de licenciements), pour prévenir des difficultés anticipées en lien avec les évolutions de l'économie à court, moyen ou long terme (transition écologique, numérique, évolution des normes ou des habitudes de consommation, etc.), pour accompagner une évolution volontaire vers des activités porteuses de perspectives positives. Les 5 secteurs prioritaires identifiés dans cette feuille de route illustrent ces différents cas de figure (cf. infra).

Le suivi des actions est assuré par un tableau de bord d'activité mis en place au niveau national et complété mensuellement par les DARP ainsi qu'un bilan qualitatif trimestriel.

Les attendus de ces visites sont les suivants :

- Elles permettent d'informer et conseiller les entreprises sur les solutions qui peuvent être apportées aux sujets RH qu'elles sont amenées à rencontrer.
- Plus précisément, ces interventions pourront prendre la forme de diagnostics, de conseil ainsi, le cas échéant, d'accompagnement et de suivi.
- Elles permettront également d'orienter les décideurs des entreprises auprès des interlocuteurs adéquats et propres à mobiliser les dispositifs pertinents.
- Les délégués disposent également d'une capacité à faire prescrire les mesures phares que sont le fonds national pour l'emploi, tel qu'organisé par l'instruction du 21 avril 2023, ou encore la prestation conseil en ressources humaines, permettant une réactivité accrue des solutions proposées aux entreprises.
- Enfin, ces visites, par le reporting tant quantitatif que qualitatif qui en résultent, sont une source supplémentaire d'information alimentant l'administration territoriale et, partant, permettent d'une part d'identifier le plus en amont possible les sujets pouvant impacter telle ou telle entreprise sur les territoires ; d'autre part de mieux appréhender les politiques publiques en place et des évolutions qui pourraient leur être apportées.
- Ces reportings seront mis à disposition des équipes de direction en DREETS et en DDETS/DDETPP, afin d'être partagés et complétés par des informations provenant d'autres

services ou instances (ex : Service économique régional, Services Mut-éco en DDETS, Services Emploi Formation, CODEFI...)

2. Renforcer les démarches partenariales

Dans l'optique de renforcer sa présence et les effets de sa présence en entreprise, la ou le Délégué poursuivra son travail de maillage partenarial.

En interne, avec l'ensemble des services parties prenantes en DREETS et en DDETS(PP) (services mutations économiques, Inspection du Travail, services emploi, service économique régional dont CRP et chargés de mission Filières...);

En externe, avec les partenaires institutionnels (opérateurs du conseil en évolution professionnelle, Association Transitions Professionnelles, fédérations patronales, organisations syndicales, chambres consulaires, opérateurs de compétences, collectivités territoriales, réseaux professionnels tels que les experts-comptables, Pôle emploi, clubs d'entreprises...).

A ce titre, l'animation régionale aura pour objet de porter, dans son périmètre, les échanges, qu'ils soient interservices ou interinstitutionnels.

Ainsi, l'organisation de Comités régionaux réunissant les DARP de Nouvelle-Aquitaine et des partenaires à un rythme trimestriel se poursuivra et permettra notamment de traiter les relations :

- Entre DARP et mission P2R, (comité régional des 2 et 3 mai 2023) ;
- Entre les services du pôle 3E et les opérateurs de compétences (comité régional de septembre 2023).

3. Prioriser les interventions

Les interventions des délégués seront priorisées autour de secteurs transverses régionaux, qui pourront, le cas échéant, être complétés ou nuancés par les priorités départementales.

L'objet de la démarche est de pouvoir qualifier le besoin et de l'afficher auprès des partenaires, de manière à pouvoir engager en suivant un travail partenarial d'échanges d'informations et de suivi des dossiers.

L'objectif est aussi de pouvoir, à chaque fois, raisonner selon des horizons de temps différents : le court terme (i.e. 2023-2024), le moyen terme (horizon 2030), le long terme (au-delà de 2030).

Au titre des secteurs transverses régionaux et à la suite d'un travail collectif et concerté d'analyse des besoins, les priorités sont :

- **Le secteur de la vente et de l'entretien des véhicules automobiles :**

En complément des travaux conduits dans le suivi des entreprises se livrant à la fabrication de pièces automobiles, un travail particulier sera conduit sur l'aval de la filière.

En effet, outre le fait que l'ensemble des départements de la région sont « équipés » de garages et concessions, l'on constate une exposition à des enjeux et risques tels que :

- **A long terme** : évolutions technologiques qu'impliquent notamment la disparition du moteur thermique d'ici à 2035, la réglementation générale relative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accélération du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) en France d'ici

à 2025, mais également les enjeux numériques avec le véhicule connecté et évolution des usages liés à la mobilité, notamment en zone urbaine.

- **A moyen terme** : transformation des métiers pour accompagner la transition technique en cours.
- **A court terme** : remise en cause des modèles de distribution en lien avec la concentration sectorielle, notamment liée à la fusion de Stellantis, mais également en raison du développement des ventes en ligne sans essai préalable, du développement de la vente de véhicules d'occasion ou encore par une transition plus rapide qu'annoncée vers des véhicules à moteur électrique, entraînant les transformations du réseau de distribution de carburant par exemple...

- **Le secteur du bâtiment**

Ce secteur s'entend par les activités de construction (gros œuvre et second œuvre), mais également pour une partie de l'activité approvisionnements et fabrication de matériaux et, pour l'aval, pour la partie promotion et commercialisation des biens neufs.

Le secteur est donc exposé aux enjeux et risques suivants :

- A long et moyen terme : enjeux liés à la décarbonation du secteur : transformation des métiers et de la filière, avec une hausse attendue de la demande de diagnostiqueurs, d'opérateurs et de cadres spécialisés dans la rénovation énergétique ; limitation des ouvertures de chantiers (loi zéro artificialisation des terres) ; décarbonation des matériaux de construction ;
- A court terme : difficultés de recrutement et chute brutale du nombre de chantiers (essoufflement du marché, hausse des taux d'intérêts qui réduisent les capacités d'emprunt et d'achat, notamment pour les primo accédants).

- **Le secteur du commerce de détail et commerçants indépendants**

Le secteur est exposé aux enjeux et risques suivants :

- **A moyen terme** : transformation des modèles de vente, avec l'émergence de nouveaux modes de consommation (achat en ligne, développement du recyclage et de la seconde main, passage à une « économie des usages », etc.).
- **A court terme** : ralentissement de la consommation.

- **Le secteur industriel en général**

L'industrie en région Nouvelle-Aquitaine est protéiforme. Deux pôles prédominant, à savoir la métallurgie et l'industrie agroalimentaire, mais les secteurs de la plasturgie et des papeteries sont également signalés, notamment suite à l'exploitation des remontées terrain.

Le secteur est exposé aux enjeux et risques suivants :

- **A long terme** : enjeux de décarbonation, évolutions liées à l'essor du numérique
- **A moyen terme** : enjeux de relocalisation de l'activité sur les territoires sur des secteurs porteurs
- **A court terme** : enjeux d'emploi liés aux difficultés de recrutement, difficultés d'approvisionnements et hausse des coûts de l'énergie. (Matières premières, énergie...)

- **Secteur de l'imprimerie et de la conception de brochures publicitaires en papier et édition.**

Le secteur est exposé aux enjeux et risques suivants :

- **A long terme** : baisse de l'activité, notamment en lien avec le développement du numérique et la transition écologique ;
- **A moyen terme et court terme** : transformations fortes avec l'émergence rapide des supports digitaux, l'évolution des habitudes de consommation et de la réglementation, difficultés liées au coût des matières premières.
-

4. Travailler sur une approche territoriale en s'appuyant sur un collectif régional pour consolider et enrichir la mission de DARP

Pour ces secteurs, il est donc rappelé qu'un travail auprès des partenaires institutionnels pour exposer les diagnostics et proposer l'organisation d'échanges et de suivi des entreprises va être lancé.

Dans un premier temps, l'échelon régional organisera les premiers travaux qui, si l'opportunité et le besoin s'en font sentir, pourront être démultipliés au niveau local.

Les partenaires ciblés seront les opérateurs de compétence, les chambres consulaires, les organisations patronales, les représentants des branches et opérateurs et délégataires du service parties prenantes (opérateurs du CEP, opérateurs des transitions professionnelles, Carif Oref, collectivités territoriales...).

Parallèlement à ces secteurs transverses, des **travaux complémentaires seront déclinés dans certains départements** en fonction de spécificités économiques locales et comprendront :

- ❖ **Pour les départements de la Corrèze, de la Gironde, des Landes et de la Haute-Vienne** : Le secteur de la transformation du bois (menuiseries, tonnelleres, fabrication d'emballages, ...), déjà suivi depuis 2022.
- ❖ **Pour les départements de la Dordogne, des Landes et des Deux-Sèvres** : La filière avicole est identifiée comme étant fragilisée par les crises successives de grippe aviaire. Les vaccins ne sont pas encore sur le marché, d'autres épidémies sont à prévoir et de nombreux exploitants et transformateurs cessent ou envisagent de cesser leur activité.

Outre les filières prioritaires identifiées, l'accompagnement des entreprises relevant d'autres secteurs d'activité pourra se poursuivre tout au long de l'année. L'identification de besoins et d'enjeux communs sur des territoires proches est par ailleurs susceptible de faire apparaître la nécessité et l'opportunité d'un travail collaboratif entre plusieurs Délégués de la région.

Afin de favoriser les échanges et le partage de bonnes pratiques au sein de l'ensemble du réseau des DARP de Nouvelle-Aquitaine, l'organisation de réunions bimensuelles en visio-conférence se poursuivra et pourra être complétée par la tenue de réunions ou de groupes de travail thématiques.